



De la fondation à la conservation de l'État de droit

La notion de violence chez Schmitt et Benjamin

Type de publication : Article de revue

Revue : [Éthique, politique, religions](#)
2012, n° 1. [Le prisme du totalitarisme](#)

Auteur : Storme (Tristan)

Résumé : Durant les années weimariennes, Carl Schmitt et Walter Benjamin posent la question de l'origine de l'ordre juridico-politique, ainsi que celle de sa préservation. Les deux auteurs semblent s'accorder sur le fait que la fondation de l'État de droit résulterait toujours d'un acte de violence. Tandis que Benjamin caractérise ce geste inaugural de « violence fondatrice de droit », Schmitt soutient l'idée qu'une « décision politique » originelle qui incomberait au pouvoir constituant serait à la racine de tout ordre juridique. Se déclinant sous la forme de mesures d'exception, la violence se ferait ensuite « conservatrice de droit », elle chercherait à maintenir en l'état l'ordre institué. Cet article vise ainsi à éclairer l'importance que revêt la notion de violence dans les réflexions développées par ces deux penseurs allemands au cours des années 1920.

Pages : 41 à 56

Revue : [Éthique, politique, religions](#)

Thème CLIL : 3133 -- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, LETTRES -- Philosophie -- Philosophie contemporaine

EAN : 9782812408823

ISBN : 978-2-8124-0882-3

ISSN : 2271-7234

DOI : 10.15122/isbn.978-2-8124-0882-3.p.0041

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 21/02/2013

Périodicité : Semestrielle

Langue : Français

Mots-clés : Carl Schmitt, Walter Benjamin, État de droit, violence politique, ordre juridique, état d'exception, décision politique

[Afficher en ligne](#)